Le livret de l'eau & de la rivière

RESSOURCE EN EAU

Les eaux de baignade



SYNTHÈSE DE LA FICHE

- Qu'est-ce qu'un « site de baignade » ?
- Comment est surveillée la qualité de l'eau ?
- Qu'est-ce qu'un « profil de baignade » ?
- Conserver et améliorer la qualité des eaux de baignade
- Et les cyanobactéries ?
- Quelques chiffres clés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ENGAGÉ POUR L'EAU
Avec le soutien de L'AGENCE DE L'EAU

La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

EPTB Gardons
ces rivières qui nous relient

www.les-gardons.fr

Les Gardons, en particulier dans les Cévennes et dans les gorges offrent de multiples sites de baignade en milieu naturel. C'est un des arguments touristiques importants du département et un loisir prisé des habitants, lorsque les beaux jours invitent au rafraîchissement.

Cet usage soulève de multiples questions, des baigneuses et des baigneurs préoccupés de la qualité de l'eau comme des élus et des riverains inquiets de leur responsabilité éventuelle.





Qu'est-ce qu'un **« site de baignade » ?**

Les rivières traversent les paysages et offrent une continuité de sites plus ou moins adaptés à la baignade : sur les Gardons la baignade se pratique tout au long des cours d'eau. Cependant, certains sites présentent de meilleures caractéristiques que d'autres : taille et profondeur des bassins naturels, agrément des plages et des rochers, proximité des lieux de résidence, facilité d'accès et de stationnement.

Les zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs doivent être recensées par les Communes et communiquées à l'Agence régionale de Santé (qui transmet au Préfet).

LOCALISATION ET CLASSEMENT DES SITES DE BAIGNADE 2026 DU BV GARDONS



Sur le bassin versant des Gardons, on compte 35 sites de baignade, sur lesquels la qualité de l'eau est suivie depuis de nombreuses années. Ils sont très majoritairement de qualité bonne ou excellente.

Comment est surveillée **la qualité de l'eau ?**



Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est organisé par l'Agence Régionale de Santé. Ce service de l'Etat met en place le contrôle de la qualité de l'eau, qui est facturé à la « personne responsable de la baignade » : soit la Commune pour les sites naturels, soit le professionnel pour les sites à dimension commerciale (camping, guinguette, …). Les prélèvements sont effectués entre mi-juin et fin août, le plus souvent toutes les deux semaines (soit 5 analyses par saison). Cette fréquence est augmentée pour les sites très fréquentés ou si des résultats mauvais ou inexpliqués l'imposent (toutes les semaines, 10 analyses par saison). Le risque sanitaire portant sur les eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les eaux usées provenant des habitations, les déjections des animaux et les effluents d'élevages rejetés dans le milieu peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau. La pluie peut également provoquer des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou des ruissellements importants sur des surfaces souillées.

Les troubles de santé liés à la qualité microbiologique de l'eau sont généralement bénins (ex : gastro-entérites, affections de la sphère ORL), mais certaines maladies infectieuses peuvent être potentiellement graves.

Les paramètres analysés sont les bactéries Escherichia coli et entérocoques fécaux qui témoignent de la présence d'une pollution fécale (mais elles ne sont pas forcément problématiques elles-mêmes). Si un risque lié aux cyanobactéries a été identifié, un protocole spécifique est enclenché (voir plus loin), mais les cyanobactéries n'entrent pas dans les critères de classement d'une baignade. Les molécules qui ne sont pas toxiques à court terme avec ce type d'exposition (perturbateurs endocriniens, micropolluants, métaux lourds, …) ne sont pas analysées dans le cadre du contrôle sanitaire des baignades. Elles le sont dans le cadre du suivi environnemental des cours d'eau qui dépend d'autres dispositifs.

Qu'est-ce qu'un **« profil de baignade » ?**

Les « personnes responsables de la baignade » (Commune ou professionnel exploitant un site) doivent établir un « profil de vulnérabilité des eaux de baignade ». C'est un document qui recense les sources potentielles de pollution pouvant avoir un impact sur la baignade et qui liste les actions pour les faire cesser. Le profil établit également les procédures de gestion du site et d'anticipation des risques : par exemple en fermant préventivement le site de baignade au moment des orages, qui peuvent charrier des eaux plus chargées. Ce document est accessible sur internet.

Conserver et améliorer
la qualité des eaux de baignade

La réalisation de profils de baignade sur les principaux sites de fréquentation permet de faire le point sur les actions à conduire pour conserver le bon état des eaux de baignade et viser l'excellent état.

Les actions à conduire sont de plusieurs ordres :

- Fiabiliser les systèmes d'assainissement, collectifs ou individuels :
 - en mettant aux normes les assainissements autonomes, en commençant par ceux les plus proches des cours d'eau (avec le plus fort risque d'impact)
 - en assurant une gestion irréprochable des systèmes d'assainissement collectif en limitant les déversements directs des réseaux d'eau usées et les rejets insuffisamment traités des stations d'épuration
- s'assurer que les pratiques d'élevage sont conformes aux bonnes pratiques dans la gestion des fumiers et des lisiers (absence de stockage en bordure des cours d'eau, gestion des jus,…)
- mettre en place une gestion active du site et fermer préventivement la baignade lorsque des évènements altérant la qualité de l'eau se produisent
- informer le plus clairement possible les usagers du site de baignade et les sensibiliser aux bonnes pratiques.



Où trouver les résultats de la qualité des baignades ?

Les résultats des analyses sont connus sous 24 ou 48 h. L'ARS et le gestionnaire de baignade peuvent alors réagir en cas de dégradation de la qualité de l'eau en fermant la baignade et déclencher une analyse de recontrôle. Le site de baignade lui-même est classé annuellement sur la base de la moyenne des 4 dernières années, conformément à la Directive européenne 2006/7/CE. Il peut être classé excellent, bon, suffisant ou insuffisant. Un site classé en insuffisant est fermé à la baignade, sauf si des mesures significatives de résorption des causes de pollution ont été prises depuis la saison de baignade précédente. Il fait l'objet dans ce cas d'un suivi renforcé (toutes les semaines).

Excellent	Bon	Suffisant
Insuffisant	Insuffisamment de prélèvements	Site non classé

Tous les résultats du contrôle sont accessibles sur le site :
https://baignades.sante.gouv.fr.

Et les **cyanobactéries ?**

Les cyanobactéries sont des bactéries disposant d'un chloroplaste, capable de produire de l'oxygène. Elles sont présentes dans les eaux douces de certains cours d'eau (cyanobactéries benthiques) ou lacs (cyanobactéries planctoniques) du territoire métropolitain. Lorsqu'elles prolifèrent, elles peuvent présenter un danger pour la santé humaine et animale.

Plusieurs facteurs favorisent leur prolifération : les nutriments (azote, phosphore), la température de l'eau (dès 15°C), l'ensoleillement, les eaux calmes, la turbidité de l'eau, des déséquilibres du milieu,… Leurs dynamiques biologiques sont encore mal comprises et font toujours l'objet de recherches.

LES BIOFILMS DE CYANOBACTÉRIES BENTHIQUES PEUVENT PRENDRE DES TEINTES ALLANT DU NOIR AU VERT BOUTEILLE



© SM Tarn Amont

Elles sont parfois marbrées de gris et ont un aspect visqueux, plus ou moins bulleux que l'on sent au toucher (effet papier bulle). Lorsqu'elles se détachent de leur support, elles forment des flocs qui flottent à la surface de l'eau.

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines (les cyanotoxines), que l'on retrouve principalement dans les amas de cellules mortes, les "flocs". Elles peuvent provoquer des intoxications (vomissements, diarrhée...), des atteintes au système nerveux ou des irritations de la peau, des conjonctivites, des irritations de la gorge et des oreilles, des maux de tête, de la fatigue et des vertiges. Les chiens sont les plus exposés et peuvent décéder rapidement après avoir ingéré de l'eau et des flocs (amas d'algues).

Le responsable de la baignade doit assurer un suivi visuel régulier de l'apparition des cyanobactéries. En cas de détection de présence, il doit enclencher des analyses de recherche de cyanotoxines et mettre en place un protocole plus poussé, allant de l'information aux baigneurs jusqu'à l'interdiction de la baignade et de la consommation des poissons.

Attention aux enfants :

- Éviter d'ingérer de l'eau et surtout les biofilms et les flocs (amas d'algues)
- Ne pas jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche,
- Ne pas jouer dans les zones où des amas d'algues sont accumulés
- Prendre une douche après la baignade
- Consulter rapidement un médecin en cas d'apparition de symptômes suspects (irritation de la peau ou des yeux, boutons, tremblements, fièvre, douleurs abdominales ou musculaires, nausées, vomissements, ...)

Attention aux chiens :

- Ne pas les laisser jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues
- Ne pas les laisser boire l'eau de la rivière, en particulier dans les zones où des amas d'algues sont accumulés
- Consulter sans délai un vétérinaire en cas d'apparition de symptômes suspects (tremblements, pertes d'équilibre, nausées, yeux globuleux, bave, ...), conserver les éventuelles vomissures

Attention aux produits de la pêche :

En cas de doute, éviscérer et étêter les poissons pêchés, et éviter de manger les petits poissons type « friture ». Ne pas consommer de produits de la pêche en cas de bloom algal (ou baignade fermée).

Sources :

https://baignades.sante.gouv.fr/

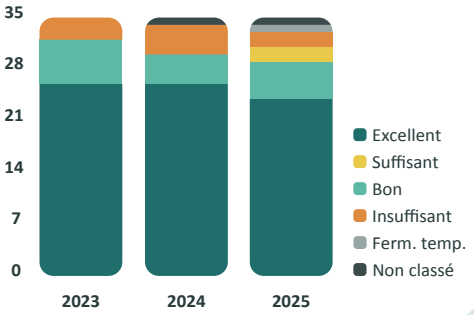
Syndicat Mixte du Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (crédit photo cyanos)

Quelques **chiffres clés**

CLASSEMENTS 2025 DES SITES DE BAIGNADE SUR LE BV GARDONS

Classement	2023	2024	2025
Excellent	26	26	24
Bon	6	4	5
Suffisant	0	0	2
Insuffisant	3	4	2
Ferm. temp.	0	0	1
Non classé	0	1	1
Total	35	35	35

CLASSEMENTS 2023-2025 DES SITES DE BAIGNADE SUR LE BV GARDONS



24 sites sont classés en catégorie « excellent » (69%) et 5 en « Bon » (14%), avec une légère tendance à la baisse de la somme de ces deux catégories. En 2024-2025, un site est fermé pour cause de travaux sur le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge. Plusieurs sites sont en qualité suffisante ou insuffisante : les communes concernées ont engagé des investigations et des travaux pour supprimer les sources de pollution locales.



Retrouver toutes nos fiches actualisées

04 66 21 73 77

contact@les-gardons.fr

6 av. Général Leclerc - 30000 Nîmes



EPTB Gardons
ces rivières qui nous relient

Ce livret a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

www.les-gardons.fr

Imprimé sur papier recyclé | Illustrations : Aurélien BOUDAULT